

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019**

Délibération
n° 2019.10.313

**Ouverture d'une
antenne de l'Ecole de
la Deuxième Chance :
attribution de
subventions**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2019**

Secrétaire de séance : Denis DUROCHER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, José BOUTTEMY à Véronique ARLOT, Danielle CHAUVET à Anne-Sophie BIDOIRE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jean-Claude COURARI à Jean-Marie ACQUIER, Michel GERMANEAU à Denis DOLIMONT, Joël GUITTON à Philippe VERGNAUD, Elisabeth LASBUGUES à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Pascal MONIER à Véronique DE MAILLARD, François NEBOUT à Annie MARAIS, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU, Christophe RAMBLIERE à Michel BUISSON, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Eric SAVIN à Gilbert CAMPO

Excusé(s) :

André BONICHON, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.10.313**

EMPLOI

Rapporteur : Madame PIERRE

OUVERTURE D'UNE ANTENNE DE L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Par délibération n°248 du 13 novembre 2014, GrandAngoulême a inscrit dans son projet d'agglomération, au titre de la priorité « développement économique, emploi, formation, enseignement supérieur », la volonté de développer une « Ecole de la Deuxième Chance (E2C) ».

Les E2C sont un dispositif au service des jeunes accompagnés par les Missions Locales afin de lutter contre le décrochage scolaire et s'insérer professionnellement et socialement. Le cursus proposé se fonde sur le principe de l'alternance école, entreprise et l'individualisation des apprentissages. Les jeunes, stagiaires de l'école, participent à l'élaboration de leur propre projet de formation et d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'un parcours en trois volets :

- Remise à niveau des savoirs de base (français, mathématiques, culture générale, bureautique, savoir-être).
- Stages en entreprise (qui constituent souvent près de la moitié du temps du parcours).
- Mise en place d'activités culturelles, artistiques, sportives, scientifiques...

Par délibération n°23 B du bureau communautaire du 11 février 2016, GrandAngoulême a lancé et pris en charge une étude (13 800 €) dont l'objet était de définir les conditions de mise en œuvre de ce projet. Suite à ce travail et à la mobilisation des différents partenaires locaux et régionaux, le comité des financeurs du projet réuni le 1^{er} juillet 2019 a validé la création d'une E2C sur le GrandAngoulême.

Conformément aux orientations et aux inscriptions budgétaires, il convient d'engager GrandAngoulême dans le co-financement de ce projet sous réserve de l'engagement conforme de l'ensemble des partenaires.

Cet engagement pour 2019 est de 20 000 € en subvention de fonctionnement et 40 000 € d'aide à l'investissement au titre de l'ouverture de l'école. Par la suite, la participation de GrandAngoulême s'établira à 61 000 € par an dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif et de moyens (environ 9% du budget de fonctionnement).

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Mesdames Pierre et Willaumez-Guillemeteau ne prennent pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 2 octobre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution à l'association Ecole de la Deuxième Chance (E2C) de la Charente et du Poitou d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € au titre de l'année 2019.

D'APPROUVER l'attribution à l'association Ecole de la Deuxième Chance (E2C) de la Charente et du Poitou d'une subvention d'investissement de 40 000 € au titre de l'ouverture de l'école.

D'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention et les avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 octobre 2019	<u>Affiché le :</u> 22 octobre 2019